



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

Finances locales - Subventions

DECISION n°2023-198DEC du 01/12/2023
Espace santé pluridisciplinaire – 1^{ère} phase
Cabinets de médecine générale et d'Infirmières libérales

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu l'article L. 2334-33 et L. 2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2021 relative à la délégation du conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. et notamment celle portant le n° 26 concernant les demandes formulées aux organismes financeurs pour l'attribution de subvention,

Vu la rénovation et l'extension du bien communal situé 10 rue du Centre à Saint-Augustin afin de le transformer en espace de santé pluridisciplinaire et comprenant :

- ✓ Un cabinet de médecine générale
- ✓ Un cabinet d'infirmières libérales

Vu la possibilité qu'a la collectivité à solliciter une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique dans le cadre du fonds de concours 2023,

Considérant l'opération achevée et l'état récapitulatif des dépenses visé par Monsieur le Receveur Municipal,

DECIDE

- D'établir le plan de financement du projet comme suit :

INTITULE	Montants H.T.
Montant total de l'opération	534 490.80 €
Subventions accordées	
Département : répartition 2022 du produit des amendes de police 2021	15 756.20 €
Total des subventions	15 756.20 €
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE	518 734.60 €

- De solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour l'année 2023 lequel pourrait représenter 50 % de la part résiduelle restant à la charge de la commune après déduction de la subvention perçue et avec un plafonnement à 150 000 €.

Notification/publication du - 1 DEC. 2023
Le Maire,

Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20231201-2023_198DEC
Reçu le - 1 DEC. 2023

